

Elle ne lui coûte rien, à lui ; je crois qu'il dit vrai quand il l'affirme, parce que, lors du remaniement, on a arrangé son collège électoral de façon à en faire un collège sûr pour les conservateurs. Il a un joli comté conservateur, dans lequel nul candidat grit n'osera se montrer. Il en résulte que les libéraux n'ont pas fait la moindre tentative en vue de faire changer les noms inscrits sur la liste, et je doute qu'un changement quelconque ait été fait aux listes, car l'officier reviseur de ce comté présidait à la revision dans deux ou trois endroits différents dans la même journée. Les choses ont marché toutes seules dans Perth-nord ; voilà pourquoi l'honorable député dit que cette loi ne coûte rien.

Il en est qui ne se trouvent pas dans le même cas que lui. Après que mon comté eut été remanié, je me trouvais en minorité de deux cents votes quand j'ai commencé la lutte. Il m'a fallu me remuer, de même que mes amis, et j'ai dû me remuer, à chaque élection générale qui a eu lieu depuis lors. Il me faut voir à ce que chaque électeur soit inscrit sur la liste, et je n'y parviens pas toujours, car c'est le parti conservateur qui nomme l'officier reviseur et, naturellement, on me fait tous les embarras possibles.

A mon avis, il n'y a pas de nécessité de causer une dépense comme celle qu'entraîne l'opération de l'acte du cens électoral. Le pays est déplorablement endetté. Pourquoi donc dépenser \$200,000 ou \$300,000 par année ? Le secrétaire d'Etat dit que l'opération de cette loi ne sera pas aussi dispendieuse à l'avenir qu'elle l'a été dans le passé, et il ajoute qu'il n'y a pas de nécessité de préparer les listes tous les ans. Quelle garantie l'honorable ministre propose-t-il dans le cas d'une élection partielle ? Privera-t-il les électeurs du droit de vote ? C'est la seule alternative qui lui reste, si les listes ne sont pas préparées tous les ans, car les changements dans un collège électoral sont très considérables. Les changements opérés depuis la première revision générale des listes, donneraient droit de vote à des centaines de milliers d'électeurs.

Les jeunes gens atteignent leur majorité, certaines personnes quittent l'arrondissement, d'autres se déplacent d'un canton à l'autre et des changements incessants se produisent ; et, à moins que les listes soient préparées tous les ans, il est impossible qu'elles soient exactes. Pourquoi cette opération ne se ferait-elle pas comme autrefois, par les fonctionnaires municipaux ayant prêté serment de faire leur devoir ? Il y a un évaluateur, qui a juré d'évaluer avec justice et honnêteté. Il connaît tous les citoyens de l'arrondissement, il les voit tous les jours et, de plus, il est surveillé. Le rôle d'évaluation, terminé par lui, est revisé par le tribunal de revision de chaque municipalité. Généralement, ces fonctionnaires municipaux sont pris dans les deux partis politiques, et je ne connais personne, dans n'importe quel canton, qui osât faire inscrire sur le rôle des gens qui n'y ont pas droit, ou qui voudrât faire retrancher illégalement des noms inscrits sur la liste.

Il en résultait que les listes étaient parfaites. Comment pouvons-nous espérer qu'elles soient parfaites aujourd'hui ? Elles sont préparées à des centaines et, quelquefois, à des milliers de milles de l'arrondissement, et une erreur typographique dans l'imprimerie du gouvernement à Ottawa peut devenir une sérieuse affaire. Sans le vouloir, les typographes peuvent se tromper. Je remarque

M. TROW.

dans le principal journal conservateur de Toronto, *l'Empire*, un article au sujet de l'élection qui a eu lieu dans Haldimand ; il y est dit que l'officier reviseur avait omis d'inscrire sur les listes quantité de noms, et on chercha ensuite à diminuer la portée de cette déclaration, en disant qu'il y avait autant de conservateurs que de libéraux parmi les personnes laissées de côté. De quel droit l'officier reviseur avait-il omis d'inscrire ces noms ? Pourquoi faut-il que ces électeurs soient privés de leur droit de vote, simplement parce que ce fonctionnaire n'a pas fait son devoir ? Le *World* de Toronto dit que les listes ont été mal faites, et demande l'adoption de la résolution de l'honorable député d'Elgin-ouest (M. Wilson).

Dans l'intérêt du pays et de cette chambre, on devrait certainement mettre fin au mode actuel. Présentons-nous devant l'électorat et faisons une lutte loyale. Je n'ai pas de doute que le premier ministre médite encore quelque plan pour les prochaines élections générales. Pour tout ce que nous en savons, l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy) a peut-être une entente avec lui. Savons-nous quel projet sera soumis au pays aux prochaines élections générales ? On est certainement à méditer quelque plan, et si le premier ministre disparaissait, transporté aux Iles sous le Vent ou ailleurs, le parti conservateur se désorganiserait en moins d'un an. Le premier ministre tient son parti uni en imaginant quelques moyen de remporter les prochaines élections générales. Ce que sera ce moyen, naturellement, nous ne le savons pas ; mais, à chaque élection, une nouvelle manœuvre place le parti libéral dans une position désavantageuse. Pourquoi ne pas faire la lutte d'une façon ouverte et indépendante ? Présentons-nous devant l'électorat et que le peuple décide entre nous. Pourquoi lier les mains derrière le dos à vos adversaires et dire ensuite que la lutte a été loyale ? Le premier ministre devrait céder aux vœux de la population ; et je suis convaincu que si le vote avait lieu au scrutin secret, il ne se trouverait pas cinq membres de la droite pour voter contre la motion de l'honorable député d'Elgin (M. Wilson).

M. Fiset : M. l'Orateur, j'espère que vous me permettez de faire quelques remarques sur le sujet qui est maintenant devant la chambre. L'acte sur lequel nous allons être appelés à voter, a été qualifié de bien des manières. Les uns l'ont appelé odieux, les autres arbitraire. Je me rangerai à cette dernière expression. Suivant moi, cet acte est l'un des plus arbitraires qu'aucune législature n'ait encore osé passer dans aucun parlement. En effet, c'est un moyen comme un autre de priver la population du Canada de son libre arbitre, en l'empêchant de voter dans le sens qu'elle désire.

Le gouvernement, en faisant voter une telle loi, a d'abord imposé à ses adversaires des dépenses considérables. Permettez-moi, M. l'Orateur, de prendre le comté de Rimouski pour exemple. J'ai l'honneur de représenter un immense comté : le comté de Rimouski est l'un des plus grands de la province de Québec ; il compte 32 paroisses. Pour faire la revision des listes dans le comté, il faut au moins 32 jours, ou plutôt 64 jours, y compris la revision finale.

Or, l'adversaire du gouvernement, s'il veut que la revision soit bien faite, doit d'abord consacrer au moins une journée par paroisse pour constater ceux qui ont droit de voter et ceux qui n'en ont pas le